la liquidation de sa retraite. S'il continue à travailler, il continue à être garanti contre tous les risques.

Les ressources sont procurées en dehors de la contribution de l'Etat par un prélèvement de 10% sur la base du salaire. Ces 10 % seront à la charge de l'employeur à concurrence de 5 % et seront retenus à concurrence de 5 % sur le salaire de l'année.

Pour les salariés travaillant à domicile, aux pièces, à façon, pour ceux qui sont rémunérés suivant le chiffre d'affaires ou qui ne travaillent qu'une seule fois ou par intermittence pour le compte d'un même employeur, la façon de calculer le salaire sera déterminée par le règlement d'administration publique en préparation.

En ce qui concerne les travailleurs agricoles qui reçoivent outre leur salaire, la nourriture et le logement, la valeur de ces prestations en nature sera déterminée par un arrêté préfectoral, comme cela a déjà lieu pour l'application de la loi sur les accidents du travail agricole.

Contre ce versement de 10 % du salaire, les assurés auront droit à des avantages considérables qui sont les suivants.

A. MALADIE. — L'assurance maladie, couvre les frais de médecine générale et spéciale, les frais pharmaceutiques, les dépenses d'appareils d'hospitalisation, d'opérations chirurgicales et cela pour l'assuré, son conjoint et ses enfants non salariés âgés de moins de 16 ans. L'assuré a le libre choix de son médecin. Il ne conserve à sa charge que 15 à 20 % des frais médicaux et 20 % de frais pharmaceutiques, ceci afin de remédier aux abus. C'est le système connu en Allemagne sous le nom de ticket modérateur.

Cependant les assurés qui bénéficient de la législation sur les pensions militaires reçoivent 100 % des frais médicaux et pharmaceutiques.

L'assuré malade ne reçoit pas seulement gratuitement tous les soins qu'exige sont état, il touche encore à partir du sixième jour de la maladie et pendant six mois au maximum son *demi-salaire* à la condition qu'il ait cotisé pendant 60 jours au moins au cours des trois mois qui ont précédé la maladie.

En cas d'hospitalisation, l'allocation est réduite du tiers si l'assuré a un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans à sa charge et de la moitié s'il est marié sans enfants ni ascendants à sa charge.

B. INVALIDITÉ. — L'assuré qui après le délai de 6 mois de maladie ou qui à la suite d'un accident (autre qu'un accident de travail) conserve une infirmité qui réduit de 2/3 au moins sa capacité de travail a droit à une pension.

L'incapacité d'origine militaire entre en ligne de compte pour déterminer le taux de la pension.

Les accidentés du travail bénéficient du même avantage. La pension est de 40 % au moins du salaire pour l'assuré affilié avant l'âge de 30 ans. Elle est augmentée jusqu'à concurrence de 50 % du salaire à raison de 1 % par année d'assurance au-delà des 30 ans.

Pour l'assuré immatriculé après 30 ans, la pension est de 40 % du salaire, réduite de 1/30e par année comprise entre l'âge de 30 ans et celui de l'inscription.

Pour l'assuré qui ne compte pas 30 ans d'assurance ou qui a interrompu ses versements, la pension est réduite d'autant de 1/30e qu'il y a d'années d'interruption.

La pension d'invalidité est fixée provisoirement pour une durée de 5 ans. Pendant cette période l'assuré bénéficie des soins médicaux et pharmaceutiques. La pension est supprimée si la capacité de travail devient supérieur à 50 %. A la fin de la période de 5 ans, si l'invalidité persiste la pension est consolidée.

(*A suivre*)

M. François-Poncet préside à Montpellier les fêtes du centenaire du musée Fabre

Montpellier, 20 janvier. — M. Poncet, sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique est arrivé ce matin, à Montpellier, pour présider les fêtes du centenaire du Musée Fabre.

Après les souhaits de bienvenue, M. Poncet a dit son plaisir de revoir Montpellier où il a été professeur au Lycée, en 1910.

Le sous-secrétaire d'Etat s'est rendu au Musée où a été inaugurée la plaque de marbre commémorant la cérémonie.

M. Poncet a présidé ensuite le déjeuner intime offert par la municipalité.

Dans son discours, il a exposé toutes les raisons pour lesquelles les Montpelliérains ont le droit de se montrer fiers de leur musée qui est un des plus « homogènes », des plus « complets », un de ceux où l'on « reçoit une belle leçon d'histoire et d'esthétique ».

Le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts a passé en revue les collections de ce musée où « cinq siècles de peinture revivent sous nos yeux »: toiles italiennes, où l'on reconnaît d'abord la manière de Giotto, puis de l'école de Botticelli, l'art à demi oriental des Vénitiens, le métier sûr et souple des maîtres bolonais; les peintures espagnoles, les Ribera, les Zurbaran, images austères « d'une Espagne pleine de contrastes »; les œuvres des Hollandais, des Flamands, beaucoup plus éloignés de la mystique et « médiocrement troublés par l'idéal »; le portrait de Frans Franken, par Rubens, et les paysages de Ruysdaël.

M. François-Poncet a montré ensuite comment le musée Fabre permet de « suivre l'effort continu et fécond, l'épanouissement magnifique » de notre école française. Il a cité, en définissant leurs beautés, la « Résurrection de Lazare », œuvre anonyme du XVe siècle, le portrait attribué à Corneille de Lyon; les « consciencieuses effigies » dues aux peintres classiques; les chefs-d'œuvre des jeunes « dessinateurs »; les portraits de Jean de Troy, de Rigaud, de Largillière; l'admirable image de Mme Crozat, grande bourgeoise du XVIIIe siècle, par Jean-Jacques Aved; les Greuze; les œuvres éclatantes du XIXe siècle, les Ingres, les Delacroix, les Courbet, et des maîtres moins grands: les Ricard, les Frédéric Bazille.

Il s'est réjoui de ce que la France, au lendemain de la guerre, ait repris, en même temps que les tâches matérielles, les tâches spirituelles et que « l'art ait vu revenir à lui ses adeptes ».

En terminant, il a montré comment le concours de la province est indispensable pour que la France « maintienne en honneur la personnalité humaine, l'art et l'activité désintéressés », pour que notre vie garde un sens.

IL Y A DU VIN...

73 millions d'hectolitres contre 59 millions en 1927

Les chiffres officiels de la récolte en vin de 1928 sont connus : elle s'élève, en comprenant l'Algérie, à plus de 72 millions d'hectolitres contre 57 millions l'an précédent. En tenant compte des stocks, d'ailleurs peu importants, le total des ressources s'établit à 73 millions 714.765 hectolitres contre 59 millions 863.031 l'an dernier.

Il y a eu ainsi 14 millions d'hectos de plus lors de la campagne précédente et l'on peut s'étonner, dans ces conditions, que les cours n'aient pas fléchi davantage.

L'installation de M. le chanoine Cousin

doyen de Saint-Christophe à Tourcoing

Suivant le souhait exprimé avant son départ par Mgr Liénart évêque de Lille, son successeur, M. le chanoine Cousin, supérieur de l'Institution Jeanne d'Arc à Lille, a été reçu par les paroissiens de Saint-Christophe avec un respectueux enthousiasme.

Dimanche, dès 14 h. 30, de nombreux fidèles se pressent dans l'édifice, dans lequel

A gauche, M. LE CHANOINE COUSIN; *à droite*, M. LE VICAIRE GÉNÉRAL DUTOIT.

le 8 décembre dernier, Mgr Liénart recevait la consécration épiscopale. D'autres paroissiens se rendent rue Alexandre-Ribot, en face du presbytère, d'où sort, précédé du cortège, M. le chanoine Cousin, accompagné de M. le vicaire général Dutoit, qui préside la cérémonie de l'installation.

Par la rue de l'Hôtel-de-Ville et la Grand'Place, où sont massées deux files de public, le cortège gagne l'église Saint-Christophe. On remarque en tête, les enfants de chœur, un groupe de fillettes en blanc, les « Petits Gars » de Saint-Christophe, le groupe de la Fédération nationale catholique, le Conseil paroissial et le clergé.

A l'entrée de l'église, au nom du Conseil paroissial, et au nom de M. Philippe Desurmont, président, c'est M. Paul Tiberghien-Toulemonde, vice-président, qui présente les souhaits de bienvenue au nouveau doyen. En lui rappelant le passage si fécond de Mgr Liénart à la direction de Saint-Christophe, M. Paul Tiberghien donne l'assurance à M. le chanoine Cousin du concours le plus dévoué du Conseil paroissial. Un « Petit Gars », Roger Fossey, lit un compliment à l'adresse de M. le Chanoine Cousin, tandis que lui sont présentées les clefs et la houlette pastorale, par Geneviève Delbart et Cécile Mahait.

M. le chanoine Cousin, en quelques mots, répond à M. Paul Tiberghien en disant toute l'importance de sa tâche et son espoir d'être secondé par le Conseil paroissial.

Le cortège entre dans l'église.

Dans le chœur, on remarque la présence de Mgr Deswazières, évêque de Maximanta et qui sera sacré dimanche prochain en l'église Saint-Joseph; Mgr Leclercq, doyen honoraire de Saint-Christophe; MM. les chanoines Boulanger, des Facultés catholiques de Lille; Mouquet, doyen de Notre-Dame; Malaquin, curé du Sacré-Cœur, et Varasse, aumônier de l'Immaculée Conception, de Tourcoing; le R.P. Womm[illegible], supérieur des Dominicains; MM. les abbés Béhague, préfet; Bouvelle, économe, et les professeurs de l'Institution Jeanne d'Arc de Lille; M. le chanoine Hémery, supérieur de Saint-Jude à Armentières; Desquiens, curé de Saint-Pierre et Saint-Paul à Lille; [illegible], doyen de [illegible]; [illegible], doyen de Saint-Martin à Roubaix; Piettre, directeur de l'Ecole industrielle et commerciale de Tourcoing; des professeurs de l'Institution libre du Sacré Cœur et des curés et vicaires du doyenné de Tourcoing et des environs.

Après les rites liturgiques de la prise de possession de l'église, M. le vicaire général Dutoit monte en chaire. Il se félicite de présider cette belle cérémonie. Puis son premier éloge s'adresse à Mgr Liénart, qui a désigné lui-même son successeur à la paroisse Saint-Christophe. Il rend hommage à Mgr Deswazières et aux précédents doyens, dont Mgr Leclercq. Il remercie tous ceux qui ont contribué à l'éclat de cette installation. Puis il présente M. le chanoine Cousin, dont les qualités et l'esprit sacerdotal lui assurent à Saint-Christophe un ministère fécond.

M. le chanoine Cousin monte ensuite en chaire. Il remercie ses paroissiens de leur accueil si bienveillant et si cordial. Il salue, en termes respectueux, Mgr Liénart, qui l'a précédé en cette chaire, et lui a envoyé en ce jour un télégramme de félicitations et d'encouragement. Il exprime toute sa reconnaissance envers le chef du diocèse, envers son représentant, les membres du clergé et du Conseil paroissial.

M. le chanoine Cousin souligne le dévouement des vicaires de Saint-Christophe, qui seront pour lui les plus précieux des collaborateurs dans sa nouvelle charge.

Il se réjouit de son prochain jubilé sacerdotal et remercie tout particulièrement à cette occasion M. le vicaire général Dutoit, qui a, tantôt, retracé les différentes périodes de son ministère. Il adresse un souvenir aux prêtres qui se consacrent à l'enseignement et à ses anciens élèves de l'Institution Jeanne d'Arc.

En terminant, M. le chanoine Cousin définit le rôle du pasteur qui, du haut de la chaire de vérité, est un ministre de Jésus-Christ et se donne pour le salut des âmes qui lui sont confiées.

Après ce sermon, M. le chanoine Cousin retourne dans le chœur. Un salut solennel est célébré.

A l'issue de la cérémonie, M. le chanoine Cousin a reçu à la sacristie, les vœux du clergé, de sa famille et, dans la salle des catéchismes, des représentants des œuvres paroissiales.

Ajoutons qu'avant de quitter le presbytère de Saint-Christophe, M. le chanoine Cousin avait reçu les membres du bureau de l'Association des Anciens Elèves du Collège Jeanne d'Arc; M. Delattre-Lemarc, président du Conseil d'administration de l'école; M. R. Stahl, président; M. l'abbé Vandenhoute, aumônier de l'Association des A. E. qui ont présenté à l'ancien supérieur leurs vœux d'apostolat fécond.

M. Joseph Caillaux subit une opération au nez

Paris, 20 janvier. — M. Joseph Caillaux a subi, ce matin, le premier temps d'une opération, que son accident d'automobile commandait.

Le docteur Laurens, assisté du docteur Devaux, a réduit la fracture des os du nez.

L'état général du blessé satisfaisant dans l'ensemble, nécessite encore du repos et des soins.

L'hôpital-hospice de Comines

Comines, la belle cité frontière, qui se relève des ruines que la guerre a accumulées sur son territoire, possède à l'heure actuelle un des plus beaux Hôpitaux-Hospices de la région.

Dans ce vaste bâtiment, construit rue de Quesnoy, sur un terrain de plusieurs milliers de mètres carrés, ont été installés il y a quelques années les services sanitaires de toute première nécessité. C'est ainsi que vieillards, infirmes et malades y trouvent tous les soins que réclame leur état. Dans le pavillon-maternité, les mamans et futures mamans sont accueillies et soignées par les Petites Sœurs de l'Enfant-Jésus, dont le dévouement n'a d'égal que la modestie.

Outre ces nombreux services, l'administration vient d'inaugurer un service de chirurgie de premier ordre, qui peut rivaliser avec de nombreux services du même genre installés dans nos grandes villes du Nord et de France. Désirant que tout soit parfait dans son important établissement, la direction de l'Hôpital-Hospice a voulu y installer un service de chirurgie ultra-moderne qui permette aux malades de recevoir tous les soins que réclame leur situation, quelle qu'elle soit.

A peine terminée, cette nouvelle installation a déjà reçu de nombreuses visites de sommités médicales, qui ont été unanimes à féliciter les promoteurs de cette heureuse initiative.

La salle d'opération, installée dans une vaste pièce entourée de grandes glaces par où la lumière entre à profusion, est munie des appareils les plus perfectionnés.

Au-dessus de la table d'opération, un scialytique, appareil d'éclairage breveté, donne au praticien une lumière pure, claire et sans ombre, ce qui facilite beaucoup sa tâche. Des chariots spéciaux à pneumatiques amènent et reconduisent le patient.

Tout a été prévu pour que blessés et malades puissent recevoir les soins à leur arrivée dans l'établissement. Une salle de radio, dotée d'une chambre noire pour le développement des clichés, est attenante à la salle d'opération. Deux salles contiguës à celles-ci, la salle de stérilisation et la salle sceptique, complètent cette installation modèle.

Le service de chirurgie, dont l'ouverture a eu lieu jeudi 10 janvier, fut inauguré par deux opérations qui ont pleinement réussi. Ce qui fait bien augurer de l'avenir.

Riches ou pauvres peuvent y recevoir les soins dont ils ont besoin. A cet effet, vingt chambres ont été aménagées pour les malades payants, tandis que quatre grands dortoirs, de douze lits chacun, sont destinés à recevoir les malades indigents.

Les deux ailes sont agencées de façon identique sur deux étages semblables. Chaque étage comprend un dortoir de douze lits pour indigents et cinq chambres pour malades payants. Un grand réfectoire, à chaque étage, est installé à proximité des dortoirs. Le chauffage central étant installé partout, la même température règne dans toutes les pièces.

La clarté des pièces et la propreté qui y règne attirent surtout l'attention des visiteurs. Partout, les murs et plafonds ont été blanchis au ripolin, ce qui donne une plus grande intensité à la lumière qui entre à profusion par de nombreuses et larges fenêtres.

Les opérations sont exécutées par l'éminent chirurgien M. Sianne-Vaisy, docteur du pavillon Olivier à Lille, qui assure son service tous les matins. Chaque malade indigent ou payant peut choisir un docteur de la localité ou son médecin de famille s'il désire recevoir des soins supplémentaires.

La direction de l'Hôpital-Hospice a été confiée, il y a déjà plusieurs années, à M. Ponceaux, dont les Cominois, ainsi que les pensionnaires qui ont déjà eu recours à ses services, ont pu apprécier le dévouement et la grande compétence. Sous son impulsion, l'établissement ne cesse de progresser.

Il est inutile d'ajouter que si, dans cette maison, tout fonctionne dans l'admiration, c'est grâce surtout au travail assidu des Petites Sœurs de l'Enfant-Jésus qui, jour et nuit, sont au chevet de leurs malades.

Mais depuis quelque temps et surtout depuis l'installation du service chirurgical, l'effectif des religieuses, qui est de dix actuellement, étant tout à fait insuffisant, la maison mère a décidé de le doubler dans un avenir très prochain.

On retrouve 6.468 pièces d'or au fond de la mer

Rome, 20 janvier. On se rappelle la découverte faite il y a quelques mois dans le port d'Ancône, d'une certaine quantité de monnaies d'or qui gisait au fond de la mer. Les travaux organisés pour mettre au jour ce trésor ont donné d'intéressants résultats.

On a recueilli jusqu'à ce jour 6.468 pièces d'or d'un poids total de 23 kilos et demi. Les monnaies identifiées représentent 543 variétés. Elles provenaient des duchés de la Confédération de Belgique (depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au début du XVIIe), des duchés autrichiens et de l'Empire de Vienne, des villes de la Ligue hanséatique, des comtés du Palatinat, enfin, des principautés ecclésiastiques.

Le Congrès des « coulonneux » à Paris

Paris, 20 janvier. — La Fédération nationale des Sociétés colombophiles de France a poursuivi ce matin, ses travaux, sous la présidence du président de la Fédération, M. Leroy-Béague, de Lille.

A l'unanimité, le Congrès a décidé d'organiser un lâcher unique de pigeons à Alger, en juin 1930, à l'occasion du centenaire de l'œuvre civilisatrice française en Algérie.

M. le docteur Lahais, de Bruxelles, a fait ensuite une conférence sur la maladie des pigeons, indiquant en particulier les soins à donner aux pigeons atteints de certaines maladies contagieuses.

Après avoir visité dans une salle voisine une exposition de pigeons voyageurs ayant remporté des prix, les congressistes se sont réunis en un banquet sous la présidence de M. Lemarchand, président du Conseil municipal de Paris.

L'AVIATEUR THORET SURVOLE LE MONT BLANC AVEC ONZE PASSAGERS

Chamonix 20 janvier. — L'aviateur Thoret, pilotant un appareil avec 11 passagers à bord, a survolé le Mont Blanc.

Un aveugle recouvre subitement la vue chez son coiffeur

Bordeaux, 20 janvier. — M. Jean Lado, 31 ans, qui, en 1927, travaillait à Lérida, en qualité de chauffeur de machines dans une scierie mécanique, devint subitement aveugle au cours de son travail. Des spécialistes l'opérèrent, mais en vain. Il en fut réduit pour gagner sa vie, à vendre dans les rues des billets de loterie.

Vendredi après-midi, se trouvant chez un coiffeur de Lérida qui lui lavait la tête, il ressentit des picotements aux yeux au moment même où on lui plaçait la tête sous un robinet d'eau froide.

Les médecins étudient avec grand intérêt ce cas sans précédent.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA SOMME

L'élection sénatoriale de la Somme pour pourvoir au remplacement de M. Klotz, démissionnaire, devant avoir lieu le 24 février, les Conseils municipaux ont élu leurs délégués sénatoriaux. Jusqu'à présent un seul candidat s'est fait connaître officiellement, c'est M. Gontrand Gonnet, député de l'arrondissement de Péronne. M. Gonnet fait valoir, pour motiver sa candidature, que, depuis la guerre, il a été convenu qu'un siège sénatorial serait réservé à un représentant des régions libérées, c'est-à-dire des arrondissements de Péronne et de Montdidier. C'est ainsi qu'à un congrès tenu fin décembre 1919 M. Ternois, député de la région d'Abbeville, qui avait été désigné comme quatrième candidat, s'effaça devant un représentant des régions sinistrées. Après le décès de M. Gouge qui représentait l'arrondissement de Péronne, ce fut au titre des régions libérées que M. Klotz fut élu comme représentant de l'arrondissement de Montdidier. C'est encore ce titre de défenseur des sinistrés dont ce dernier se réclama aux élections de 1927 lorsqu'il fut mis en ballottage. On annonce que plusieurs conseillers généraux de ces deux arrondissements ont également l'intention de poser leurs candidatures. D'autres surgiront sans doute venant des diverses parties du département, et il est probable qu'au premier tour avec le représentant socialiste et le communiste il y aura un nombre important de concurrents.

Le suffrage familial et la Chambre de Commerce de Roubaix

Bruxelles, 19 janvier. — Le journal « l'Autorité » des jeunesses politiques catholiques belges, publie ce matin in extenso, le vœu voté récemment par la Chambre de Commerce de Roubaix. Il accompagne cette publication des commentaires suivants :

« Nous attirons sur ce texte, l'attention de nos lecteurs. La Chambre de Commerce de Roubaix ne se contente pas, en effet, de réclamer purement et simplement le suffrage familial en invoquant la loi du nombre ou quelqu'autre sophisme. Elle justifie sa demande d'une façon fort intelligente et neuve et la base sur les considérations suivantes :

1) Souci de la sauvegarde des forces économiques du pays.

2) En mettant les pères de famille à l'honneur, en faisant reposer sur eux l'édifice politique, on contribuera à assainir l'atmosphère morale de la nation

3) Le droit de vote est, dans ses origines, la contre-partie de charges assumées par l'électeur. Ne prend part au vote que celui qui a quelque intérêt engagé dans les affaires publiques :

4) Il faut remettre en honneur le principe d'autorité — dans la famille d'abord ; dans l'Etat ensuite, par voie de conséquence naturelle. »

UN CONGRES DES CHEMINOTS A LILLE

Samedi, à 11 h., s'est ouvert à la Bourse du Travail, rue Léon-Gambetta à Lille, le Congrès de l'Union des Syndicats confédérés des Cheminots du réseau du Nord, sous la présidence de M. Samiez. 80 délégués y représentaient 48 syndicats.

M. Quertelet, secrétaire fédéral, exposa tout d'abord la raison de ce Congrès : l'examen d'un projet de création d'une caisse de mutualité.

Un grand débat s'engagea ensuite. M. Penchant détailla le projet de la Commission, que combattit sur certains points M. Marquet. De nombreux orateurs prirent la parole au cours de cette discussion.

Après ce débat, les délégués furent d'accord pour nommer une Commission qui étudiera le projet de création d'une caisse de mutualité.

L'escroc des Pères blancs était un Allemand, qui est arrêté

Strasbourg, 20 janvier. — La Sûreté a arrêté l'Allemand Mathias Franken, 24 ans, pour escroqueries. Cet individu s'était présenté dernièrement chez les Pères Blancs, à Altkirch et, sous le prétexte de la vocation, avait été admis chez eux.

Sur sa demande, Franken était venu pour rechercher des candidats Pères Blancs et recueillir des abonnements à deux journaux catholiques d'Afrique, ainsi que des fonds pour une nouvelle œuvre des Pères Blancs à créer dans le Sud-Oranais.

Il se présenta ainsi au couvent de la Toussaint, exhibant même une recommandation épinglée à une liste de souscriptions fictives.

La Sûreté interrogea le personnage, qu'elle avait découvert dans un hôtel, et acquit la conviction d'être en présence d'un escroc qui finalement, a été écroué.

Une affaire de détournement de métaux, à Roanne

Une arrestation

Roanne, 20 janvier. — Après interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction de Roanne, le négociant en métaux, Breton, de Lyon, a été arrêté sous l'inculpation de complicité dans l'affaire de détournement de métaux à l'Arsenal. Toutefois, en raison de son état de santé, le prévenu, qui est atteint de diabète a été momentanément transféré à l'hospice, en attendant les conclusions de la commission de trois médecins commis pour son examen.

L'enquête se poursuit au sujet de certains employés de l'Arsenal, pour rechercher les origines de l'aisance de quelques-uns, disproportionnée avec leur situation sociale.

En ce qui concerne le capitaine Laroche, l'autorité militaire semble vouloir se charger de l'instruction judiciaire de son cas.

Le Parquet de Roanne, s'il en est ainsi décidé, demandera à la Cour de cassation de fixer la juridiction qui aura charge de l'ensemble de cette affaire.

UN PONT DE 1.200 METRES SUR LA RIVIERE ELORN

Brest, 20 janvier. — Par un temps magnifique, a eu lieu, en présence du vice-amiral Pirot, préfet maritime, et de l'ingénieur du port la mise en place du coffre dans lequel sera coulée la troisième et dernière arche du pont en ciment armé qui sera jeté sur la rivière Elorn pour réunir Brest à la presqu'île de Plougastel.

Ce pont gigantesque sera terminé à la fin de l'année. Il aura 1.200 mètres de longueur et comprendra trois arches de 180 mètres de portée.

La ville anglaise de Hull est dévastée par le feu

Londres, 20 janvier. — Un incendie gigantesque a ravagé une partie de la ville de Hull et causé des dégâts évalués à plusieurs centaines de milliers de livres sterling. De nombreux bureaux et magasins ont été entièrement dévorés par les flammes. Des étincelles jaillissaient dans le cœur même de la ville, à près d'un kilomètre du foyer de l'incendie.

UNE CONFÉRENCE DU DOCTEUR VORONOFF A ROUBAIX

Comme nous l'avons annoncé, M. le docteur Voronoff, directeur du laboratoire de chirurgie expérimentale au Collège de France, donnera une conférence sur la « Greffe animale et l'Elevage du mouton à laine », mercredi prochain 23 janvier, à 17 heures précises, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale supérieure des Arts et Industries textiles, place Chevreul, à Roubaix.

Cette conférence sera agrémentée de projections lumineuses.

Elle est placée sous le patronage des Chambres de Commerce de Roubaix et de Tourcoing et est organisée par le Comité Central de la Laine et la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing.

Le docteur Voronoff a donné déjà cette conférence à Paris il y a quelques semaines, lors de la Conférence lainère internationale et elle a obtenu le plus vif succès.

Elle a été évoquée même à la tribune du Sénat par l'un des Vice-Présidents de la haute assemblée, M. Hervey qui disait notamment, dans la séance du 28 décembre : « ...J'ai assisté à la Chambre de Commerce de Paris, à une conférence du docteur Voronoff, où tous les lainiers non seulement de France mais d'Europe étaient réunis...

» Il y a quelques siècles, comme le disait lui-même le professeur Voronoff, que la greffe végétale est employée avec un certain succès en arboriculture, et il n'est pas douteux que la science entre dans une voie qui peut être très fertile pour l'avenir de notre cheptel ovin et bovin.

» Les chiffres qu'il a donnés au sujet d'expériences organisées à Tadmit par l'Institut de la maison Carré en Algérie, chiffres vérifiés par une commission internationale, accusent des résultats si surprenants qu'actuellement la République Argentine, la Tchécoslovaquie, l'Angleterre, l'Espagne, procèdent à des expériences analogues. »

L'annonce de cette conférence à Roubaix a été accueillie avec la plus vive satisfaction, non seulement par les industriels et négociants lainiers de notre région, mais aussi par le monde médical et par tous ceux qui s'intéressent aux questions scientifiques.

Des cartes d'invitation seront exigées à l'entrée, on peut s'en procurer en s'adressant au Secrétariat de la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Roubaix.

LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE LILLE

La séance publique et solennelle de la Société Industrielle du Nord de la France, au cours de laquelle sont attribuées les médailles et récompenses des concours de l'année s'est tenue dimanche, à 15 heures, dans la grande salle des fêtes de la Société, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

Cette séance s'est déroulée comme chaque année, en présence d'une assistance fort nombreuse, comprenant de hautes personnalités lilloises et de la région du Nord. Autour de M. Liévin-Danel, président de la Société Industrielle, et aux premiers rangs de l'assistance, avaient pris place : MM. Hadero, préfet du Nord; Louis Nicolle, président d'honneur, et Charles Coutel, députés du Nord; le général Vincent, commandant le génie; Guilbaut, conseiller général; Maurice Thellier de Poncheville, conseiller d'arrondissement; Mgr Descamps, vicaire général.

En ouvrant la séance, M. Liévin-Danel remercie les diverses personnalités qui l'entourent, de leur présence et de l'intérêt qu'elles portent aux travaux de la Société Industrielle, puis il passe successivement en revue les événements de l'année et fait l'éloge des lauréats de la Société Industrielle.

M. Cavelette fait ensuite une conférence sur les leçons de la guerre et de l'après-guerre. Retraçant l'effort considérable accompli pour la remise en état des 220 fosses [illegible]. Il fait l'éloge de la ténacité des mineurs qui, après la démobilisation, sont rentrés dans leurs foyers dévastés et ont reconstruit les puits détruits.

M. [illegible], secrétaire général de la Société Industrielle, donne ensuite lecture du rapport [illegible] sur les travaux de la société et du palmarès.

LE PALMARÈS

[illegible] Fondation Kuhlmann pour [illegible] M. Ernest Cavelette [illegible] de L[illegible].

[illegible] certain nombre de belles [illegible] lauréats [illegible].

[illegible] Grand Prix Dauchamps-Cres[illegible] à M. [illegible], directeur des Usines de la Compagnie des Mines de Béthune.

La médaille d'or du Grand Prix Ange Danel à M. [illegible] à l'Institut de Chimie [illegible] de la Faculté des Sciences de Lille.

[illegible] à M. Louis Sauder, directeur [illegible] chargé de cours pratiques de filature de coton à l'Institut [illegible] de Tourcoing, pour [illegible].

Une médaille d'argent à M. Marcel Lechantre, contremaître de [illegible] à la Lainière de Roubaix, pour son étude sur les règles à observer pour obtenir un bon fil solide et régulier ».

Une médaille d'argent à M. [illegible] Delbart, docteur ès-sciences, ingénieur I.C.L. à Lille, pour son mémoire sur « Les aciers inoxydables : leurs emplois dans l'industrie chimique ».

Une médaille d'argent à M. Lucien Cavel, ingénieur I.D.N., docteur ès-sciences, à Créteil, pour son mémoire sur « Nouvelle contribution à l'étude des [illegible] ».

Des diplômes de médailles de vermeil, d'argent et de bronze seront remis, en outre, à des directeurs, contremaîtres, ouvriers et comptables, pour leurs longs et loyaux services ; aux lauréats du concours de dessin industriel et des langues étrangères.

L'AGRESSION D'AULNOYE

La victime a reconnu deux de ses agresseurs

Les agresseurs présumés de l'Algérien, Hocine Medkoune, ont été confrontés avec leur victime, samedi à 10 h. 30, à l'hôpital d'Avesnes.

M. Jacques, juge d'instruction, est arrivé vers 10 h. 30, accompagné de M. Petitfils, commis greffier.

Il a entendu à nouveau Hocine Medkoune, la victime, qui est considérée comme étant hors de danger.

Le blessé n'a fait que répéter ses précédentes déclarations.

Le juge fit alors entrer Ali Sacali, le principal inculpé. Il fut reconnu formellement par Hocine, malgré ses dénégations. Il reconnut également Chabab Mebareck, qui, dit-il, se trouvait caché dans le fossé.

Pour Sadi Ferrat, il se déclare moins affirmatif et ne put le reconnaître.

Les trois inculpés ont fourni des alibis qui seront contrôlés par la sûreté.

MORT D'UNE CENTENAIRE dans le TARN

Albi, 20 janvier. — Mme veuve Cros, née Marie Phalip, le 13 décembre 1827, vient de mourir à Barre (Tarn). La centenaire a conservé sa gaieté coutumière jusqu'à ses derniers moments.

Dernière Heure

Le maréchal Foch a passé une excellente journée

Paris, 20 janvier. — L'état de santé du maréchal Foch continue à être satisfaisant. Ce soir, à leur sortie des consultations habituelles, les docteurs Heitz, Boyer et Lavenières ont montré plus d'optimisme et déclaré que l'amélioration était persistante. Le maréchal a, en effet, passé une excellente journée. Il s'est alimenté de façon plus constante. Il a mangé un potage, des légumes, du riz au lait, des confitures et des fruits. Les docteurs lui permettront demain de lire quelques journaux et de se lever quelques instants.

UNE REUNION DU CONSEIL NATIONAL DE LA FÉDERATION CONFÉDÉRÉE DES FONCTIONNAIRES

Paris, 20 janvier. — Le Conseil national de la Fédération des Confédérés des Fonctionnaires s'est ouvert sous la présidence de Labevrie, chef d'atelier de manufactures, assisté de Marie (navigation intérieure) et Ricaud (17e région). Après avoir examiné diverses questions, notamment l'abonnement obligatoire à la « Tribune du Fonctionnaire », la constitution d'une société de crédit immobilier, pour les agents des services publics et l'opportunité de modifier la structure de la Fédération, le Conseil a fixé aux 16, 17 et 18 mai la tenue du prochain Congrès fédéral. Il a arrêté l'ordre du jour dudit Congrès et décidé qu'à la même époque serait célébrée la vingtième année d'existence de la Fédération.

Il a ensuit procédé au renouvellement du Bureau fédéral.

Mme PACQUEMENT A ÉTÉ MISE EN LIBERTÉ

Glaris, 20 janvier. — La baronne Pacquement a été mise en liberté, sur un ordre télégraphique de l'autorité fédérale. Une somme de 25.000 francs, dont elle était porteuse, a été saisie.

L'ORGANISATION NATIONALISTE « LE CASQUE D'ACIER » DEMANDE UNE REVISION DE LA CONSTITUTION ALLEMANDE

Magdebourg, 20 janvier. — Six mille chefs de l'organisation nationaliste le « Casque d'acier », réunis en congrès à Magdebourg, ont adopté une décision donnant mandat au comité directeur de lancer un plébiscite pour la révision de la Constitution en vue de limiter les pouvoirs du Parlement et d'élargir ceux du gouvernement.

UN PAQUEBOT AMÉRICAIN EN DANGER

Londres, 20 janvier. — La Compagnie radiotélégraphique navale a intercepté un S.O.S. du paquebot américain « Président-Garfield », qui se rend de New-York à La Havane. A 12 h. 24 (heure de Greenwich), le paquebot donnait sa position à 27° 22 de latitude et 78° 58 de longitude. Le paquebot « Panamérica » est parti à son secours.

Dernières Nouvelles Régionales

LE SALAIRE DES MINEURS

A la suite de la dernière réunion mixte tenue à Douai, le procès verbal suivant a été remis à la Presse :

La délégation des syndicats d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais et la délégation des compagnies houillères se sont réunies à l'Hôtel de Ville, le samedi 19 janvier, à 10 heures, pour préciser certains détails d'application de la convention du 17 novembre.

Le président de la délégation patronale déclare tout d'abord que dans l'application d'une convention modifiant les [illegible] d'application des salaires, des erreurs ont pu se produire, mais que les compagnies s'engagent formellement à les redresser et qu'elles invitent les ouvriers à les présenter à leurs ingénieurs pour qu'elles puissent être examinées.

Les compagnies déclarent que les ouvriers détachés, payés à la base 10, doivent recevoir une augmentation de 1 fr. 50 s'ils bénéficiaient, avant le 16 novembre, d'un [illegible] de salaires de 7 fr. 60.

Pour le classement des aides à 7, 8 et 9, les compagnies précisent que l'application de la convention [illegible] suivant l'âge, aux coefficients de 75, 80, 82, 85 [illegible].

Les compagnies précisent enfin que l'échelon de salaire dont bénéficiaient les jeunes ouvriers atteignant l'âge de 18 ans, est maintenu.

Un enfant est écrasé par un express à Sin-le-Noble

Le jeune Lanzel, âgé de 6 ans et demi, dont les parents habitent cité de la Sucrerie à Sin-le-Noble, traversait en sortant de l'école le passage à niveau de Loubry, près de la fosse Dechy. Il ne vit pas arriver l'express de Valenciennes, caché par un train de marchandises et roula sous le convoi qui le coupa en deux. Son cadavre a été reconduit chez ses parents. La gendarmerie a fait les constatations d'usage.

Le feu détruit un magasin à Béthune

Un incendie a détruit complètement un magasin d'eaux minérales appartenant à M. Leroy-Poirier, faubourg Saint-Pry, dans la cité Saint-Eloi à Béthune.

Les pompiers s'étaient rendus sur les lieux, mais leurs efforts furent vains. Les dégâts, couverts par une assurance, seraient importants.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

LA COUPE DE FRANCE

Stade Bordelais et R. C. Arras font match nul (1 à 1), après prolongations

Les Bordelais dominèrent très nettement et, soit par des shots sur les poteaux, soit par la désespérante lenteur de la tripette du centre, ils perdirent le gain du match, laissant maladroitement échaper l'occasion de se qualifier. La première mi-temps se termina sans but. Le Stade domina le plus souvent. La deuxième mi-temps vit Arras descendre très dangereusement. Les Bordelais, vers la fin, reprirent très nettement la direction des opérations et un but fut acquis sur un centre de l'ailier. Quelques minutes après Arras égalisait sur corner. Bordeaux domina toujours, mais le keeper d'Arras fut remarquable.

Au cours de la prolongation, les équipes furent à bout. Arras, plus solide endigua inlassablement la pression exercée par les Bordelais

On rejouera à Arras.

A Calais, U. R. Dunkerque-Malo bat E. C. Tourcoing par 3 à 2

A aucun moment, sauf au début de la rencontre, le jeu ne fut véritablement intéressant, bien que les deux équipes aient déployé un courage parfois excessif.

Dans les quinze premières minutes, Dunkerque mène par 2 à 0. A la vingtième minute Excelsior égalise par 2 buts obtenus en moins de trois minutes.

Avant le repos, l'inter-droit dunkerquois réalise son troisième but.

La seconde mi-temps est à l'avantage des Tourquennois, qui dominent sans pouvoir marquer. Après une demi-heure, le jeu s'égalise et Dunkerque inquiète la défense adverse sans la percer. Le coup de sifflet intervient sur un corner contre les Dunkerquois.

TENNIS

LES TOURNOIS INTERNATIONAUX DE BRUXELLES

Bruxelles, 20 janvier. — Résultats des tournois internationaux de tennis sur courts couverts. Finale: Simples messieurs. — Borotra bat Cochet par 7-5, 6-4, 3-6, 6-3.

Doubles dames. — Miles Barbier et Rosambert battent Miles Sigard par 6-8, 6-4, 7-5.

Doubles mixtes. — Mlle Rosambert et Georges battent Mlle Barbier et Thunoyden par 8-6, 7-8, 10-2.

Doubles messieurs. — Thunoyden et Lowry battent Georges et Ewbank par 6-6, 7-5, 6-4.